

22/02/20

Volume XVIII – Lettre 18

27 Chevath 5780



Hil'hoth Bera'hoth par le Rav David Ostroff, sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch, chlita

Hil'hoth Bera'hoth XXXI: Hil'hoth zimoun (suite).

Quand doit-on réciter le bentsh avec du vin ou du jus de raisin ?

Il y a différentes opinions, parmi les Richonim (Sages de la 1ère génération ayant vécu dans la 1ère moitié du 2ème millénaire), sur la nécessité de réciter le bentsh avec un כוס (verre) rempli de vin ou de jus de raisin.

Selon Tossefoth, il convient dans tous les cas de terminer le bentsh (Birkath Hamazone, actions de grâces après un repas complet) avec un כוס sur lequel on récitera le בורא פרי הגפן (Boré Péri Haguéfen, bénédiction précédant la consommation de vin ou de jus de raisin). D'après cet avis, deux personnes qui partagent leur repas devraient avoir un כוס chacun, comme s'ils récitaient le bentsh chacun pour soi. Par contre, s'ils sont plus de trois, un seul récite le Birkath Hamazone et acquittera de leur obligation les autres convives. Un seul כוס suffira dans ce cas. 1

Selon le Midrach Ruth, il convient de réciter le bentsh avec un כוס à la suite d'un repas partagé par au moins trois hommes, ce qui exclut le cas d'un repas pris seul.

Par contre pour le Rif et le Rambam, même trois personnes partageant leur repas n'ont pas l'obligation de réciter le bentsh avec un כוס. Enfin le Gaon de Vilna écrit que, 2 selon toutes les opinions, celui qui a du vin (ou du jus de raisin) chez lui devrait réciter le bentsh avec un כוס.

Quelle est la conclusion du Choul'han Arou'h ?

Le Choul'han Arou'h cite les trois opinions ci-dessus, sans conclure par un psak (décision).

Selon le Ba'h et le Mabarchal, il y a bien une obligation de réciter le bentsh avec un כוס, mais l'usage est de suivre la 3ème opinion qui permet de s'en passer.

Pour le Rama, 3 même si ce n'est pas obligatoire, agir ainsi est une מצוה מן המובהר. 4 En conséquence, le Michna Beroura considère que si l'on dispose de vin ou de jus de raisin, c'est une מצוה מן המובהר d'agir ainsi quand au moins trois personnes partagent un repas. 5 Rav Bentsion Abba Chaoul זצ"ל 6 pense également que si l'on est au moins trois, il faut s'efforcer de réciter le bentsh avec un כוס. Il semble enfin que de nombreuses personnes n'agissent ainsi que le Chabbath. 7

Quand faut-il cesser de parler ?

Celui qui lance le zimoun (invitation à réciter le bentsh) ne doit plus parler dès qu'il prend en main la coupe de vin. Les autres convives doivent cesser toute discussion dès que le mezamen (celui qui dirige le zimoun) commence le zimoun et ce jusqu'à ce qu'il ait bu dans le כוס, nonobstant qu'ils aient terminé le bentsh avant lui. Selon certaines opinions, il est bon de suivre l'exemple du mezamen et de se taire comme lui et le Michna Beroura abonde dans ce sens. 8

[1] Siman 182 & Michna Beroura 3 [2] Michna Beroura siman 182:4 [3] Siman 182:1 [4] Préférée et apportant un mérite spécial [5] Michna Beroura siman 182:4 אל"צ פמ"ו ב' [6] [7] Le Gaon rav Sternbuch chlita [8] Siman 183:22

Un mot sur la Paracha, par le Rav Ozer Alport משפטים

à suivre

(XXIII:16)

ותג הקציר בכורי מעשיך אשר תזרע בשדה נתג האסר בצאת השנה באספה את מעשיך מן השדה.

Puis, la fête de la Moisson, fête des prémices de tes biens, que tu auras semés dans la terre; et la fête de l'Automne, au déclin de l'année, lorsque tu rentreras ta récolte des champs.

Pourquoi la Torah se réfère-t-elle à Souccoth (23:16) comme ותג האסר (la fête de la récolte) et non par sous son nom plus connu de "סוכה" (Souccoth), qui ne sera utilisé pour décrire cette fête qu'à partir du Livre de Devarim (Deutéronome 16:13) ? De plus, si la fête de סוכה commémore les הענני הכבוד (Nuées de Gloire) qui entouraient et protégeaient les juifs, n'aurait-elle pas dû logiquement être célébrée au printemps, lorsque les Nuées de Gloire ont commencé à escorter miraculeusement les juifs après leur exode d'Egypte ? Le Gaon de Vilna explique que bien que les הענני הכבוד (Nuées de Gloire) soient apparues pour la première fois au cours du mois de Nissan, elles disparurent ensuite suite au חט העגל (faute du veau d'or). Ce n'est que le 15 Tichri, 4 jours après le pardon obtenu à Yom Kippour, que les Nuées de Gloire revinrent, cette fois pour accompagner les Juifs durant 40 ans, lors de leur traversée du désert. C'est ce retour des Nuées de Gloire qui est commémoré par la célébration de la fête de סוכה à cette époque.

Sur la base de cette finesse, le Meche'h Ho'hma explique magnifiquement qu'à ce moment, les Juifs n'avaient pas encore fauté avec le veau d'or et les premières Nuées de gloire étaient toujours présentes. La raison véritable de célébrer סוכה en automne n'était donc pas encore applicable et la Torah devait s'y référer par un nom et une raison alternative basée sur la rentrée de la récolte annuelle, alors que dans la Sidra Reéh les Nuées avaient déjà disparu puis réapparu et il convenait de désigner cette fête à cette époque comme ותג האסר, la fête qui commémore le retour des Nuées de Gloire!

La Torah est supérieure à la prêtrise et à la royauté, car la royauté s'acquière par 30 qualités, la prêtrise s'acquière par 24, alors que la Torah est acquise par 48 vertus...

Ce sont: (34) **s'éloigner des honneurs**, (35) **ne pas tirer orgueil de son étude**, (36) **ne pas se réjouir de rendre sentence**,...

Ainsi, le judaïsme n'a aucun complexe par rapport au plaisir. Les juifs se marient et peuvent devenir riches et bien vivre. Si nous le voulons, il y a une manière permise d'en profiter. Le *Talmud* écrit également: Pour tout ce que la Torah a interdit, elle nous a fourni un équivalent autorisé ('Houllin 109b).

Pour en revenir à notre question, les êtres humains n'ont-ils pas un besoin inné de reconnaissance et d'honneur ? Pourtant, les Sages semblent considérer la recherche d'honneur comme contraire à tout ce que le judaïsme représente et que celui qui recherche l'honneur se vénère lui-même plutôt que D-ieu. Existe-t-il un débouché positif à notre désir de reconnaissance? Et qu'en est-il de nos accomplissements religieux, de la qualité de notre étude, notre observation et notre découverte de D-ieu? Ne pouvons-nous pas au moins être fiers de nous pour cela ?

Le *Talmud* (Taanith 20) décrit un incident étonnant. Rabbi Elazar, fils de Rabbi Chimon, revenait de la maison d'études où résidait son maître. Il chevauchait un âne le long de la rivière « se réjouissant d'une grande joie », très fier d'avoir appris tant de Torah, lorsqu'il croisa un homme d'une laideur repoussante (pour de nombreux commentateurs, il s'agissait du Prophète Elie qui venait donner une leçon au rabbin) qui le salua. R. Elazar ne lui rendit pas son salut, mais répondit: « Homme de rien ! Comme tu es laid ! Est-ce que tous les habitants de ta ville sont aussi affreux que toi?! ». L'autre répondit :« Je ne sais pas, mais va dire à l'artisan qui m'a façonné « quel objet affreux Tu as fait là. » ». Inutile de dire que le rabbin a rapidement perdu de sa superbe.

Pour être juste, nous devons ajouter que R. Elazar voyait non seulement l'aspect extérieur de l'homme, mais considérait ce visage comme le reflet d'une âme méchante et corrompue, raison pour laquelle il supposait que l'homme venait d'une ville de gens «laid» ou méchants (voir le commentaire du Maharcha sur le Talmud). De plus, le terme «chevaucher un âne» est souvent utilisé par les Sages pour indiquer la maîtrise du physique. («חמור» / «âne» contre «חומר» / «matière» - le Messie étant décrit dans les Écritures comme « un pauvre homme monté sur un âne » (Zacharie 9: 9).) R. Elazar avait en effet atteint un niveau spirituel élevé et pour être honnête, il avait peu de patience pour cet homme de rien apparemment dépourvu de toute propension religieuse.

Ainsi, aussi méchant, arrogant et peu diplomate qu'il ait pu être R. Elazar, sa réaction avait pourtant un fondement. Peut-être pourrions-nous même la considérer comme un effet secondaire de l'étude de la Torah. Une fois de plus, n'est-il pas naturel que l'érudit de la Torah soit fier (férocement fier) de ce qu'il est ? Et ne méprisera-t-il pas du même coup l'individu grossier et laid qui n'avait déployé aucun effort de ce genre, qui était complètement «hors du coup» quand il s'agissait de la sainteté de l'âme humaine? R. Elazar devait-il s'interdire de mépriser un tel niais en son for intérieur même si sa réplique n'était pas vraiment nécessaire ?

à suivre

Un mot sur la Téfila

Par Rabbi A Leib Scheinbaum (Pirkhé Chochanim)

Une loi générale suivie d'une spécification - כלל ופרט

Une loi spécifique suivie d'une généralisation - פרט וכלל

Une loi générale suivie d'une spécification, qui est, à son tour, suivie d'une généralisation - כלל ופרט וכלל

Lorsqu'une loi **générale** est suivie d'une spécification, la loi est limitée à la spécification. Par exemple, lors de l'énumération des animaux qui sont *hala'hiquement* appropriés pour un קורבן (sacrifice), la Torah liste spécifiquement : בקר (gros bétail) et צאן (menu bétail). Cela indique que le terme général de בהמה est limité aux animaux faisant spécifiquement parties de צאן et de בקר.

Parfois, nous constatons qu'une loi **spécifique** est suivie d'une généralisation, comme nous le constatons au sujet de l'obligation de rendre un article perdu à son propriétaire: La Torah cite les חמור (âne), שור (bœuf) et שה (mouton), qui ont une règle spécifique. Il se termine ensuite par בהמה, "et tout animal", indiquant une généralisation. La loi implique alors que la règle générale comprend tous les animaux.

Lorsqu'une loi **générale** est suivie d'une loi **spécifique**, qui, à son tour, est suivie d'une loi **générale**, le statut de la loi spécifique est porté à une généralisation et s'applique à tout ce qui a les caractéristiques de la spécification. Cela résoudra la contradiction apparente entre les deux règles générales, non spécifiques. Un exemple de cette règle est: En ce qui concerne la loi de מעשר שני (seconde dîme avec laquelle on peut acheter de la nourriture à Jérusalem et la consommer sur place), la Torah écrit: «Vous pouvez dépenser l'argent pour ce que votre cœur désire - «général»,» pour le bétail, pour les moutons, ou pour les boissons alcoolisées - «spécifiques» ou " tout ce que votre âme souhaite." - «général». La dernière généralisation élève le statut de la loi spécifique à une généralisation, indiquant que les bovins, les moutons, le vin et les boissons alcoolisées, qui impliquent tout produit biologique de la terre sont acceptables. De même, la généralisation comprend tout ce qui a les caractéristiques essentielles de la spécification.

A la mémoire de Déborah-Guitel bass Barou'h Brajzblat (25 Chevath 5761)

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 09.54.46.12.76

E-mail: associationdeborahguitel@gmail.com Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l' d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halachiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter Chabbath et ne pas jeter, mais déposer dans une Gueniza